

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Coût de la demande : **450,00 \$** (non-remboursable)

Dépôt de la demande : le lundi de la semaine précédente du Comité consultatif d'urbanisme

**Documents requis pour une demande de dérogation mineure aux règlements de :**

- **Zonage #377**
- **Lotissement #378**

- Formulaire dûment rempli;
- Titre de propriété ou lettre de procuration;
- Certificat d'implantation (nouveau bâtiment) ou certificat de localisation (bâtiment existant);
- Plan scellé d'architecture (nouveau bâtiment);
- Plan illustrant la dérogation et l'environnement immédiat de la situation dérogatoire;
- Photographie de la situation dérogatoire et de l'ensemble de l'immeuble;
- Paiement de la demande (peut être laissé sous forme de chèque);
- Compte de taxes à jour.

Au plaisir de vous servir et pour de plus amples informations, veuillez vous informer auprès de Monsieur Jérôme Morin, urbaniste et Chef de division urbanisme, par courriel au [jerome.morin@sainte-julienne.com](mailto:jerome.morin@sainte-julienne.com) ou au 450-831-2688 poste 7160.